

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Número du produit	1000025140 (19-1216)
Identificateur du produit	DÉGRAISSANT PUISSANT SOUS FORME DE VAPORISATEUR ATTAX DE 450 G
Informations sur la société	K-G Spray-Pak Inc. (Emballage, préparation de la FS) Case postale 89 8001, rue Keefe Vaughan, Ontario L4K 1Y8 Canada www.kgpackaging.com Assistance générale 1-905-669-9855
Téléphone de la société	
Téléphone en cas d'urgence depuis les États-Unis	1 866 836-8855
Téléphone en cas d'urgence en dehors des États-Unis	1 952 852-4046
Version n°	01
Utilisation recommandée	Produit nettoyant
Restrictions recommandées	Aucune connue.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésion/irritation des yeux grave	Catégorie 2
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement aquatique, risque grave	Catégorie 2
	Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
	Non classé.	

Dangers définis par l'OSHA

Éléments d'étiquette



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une grave irritation des yeux. Toxique pour la vie aquatique. Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
Mention de précaution	
Prévention	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser en direction d'une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation. Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection pour les yeux et le visage.
Intervention	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin. Récupérer les déversements.
Entreposage	Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).
Élimination	Non disponible.
Dangers non classés ailleurs (HNOC)	Aucun connu.
Informations complémentaires	15 % du mélange est constitué de composants dont les dangers aigus pour l'environnement aquatique sont inconnus. 15 % du mélange est constitué de composants dont les dangers à long terme pour l'environnement aquatique sont inconnus.

3. Composition et informations sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro de registre CAS	%
Propane		74-98-6	10 - 20
Butane		106-97-8	2,5 - 10
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	2,5 - 10
d-Limonène		5989-27-5	2,5 - 10
Monoéthanolamine		141-43-5	2,5 - 10
D'autres composants inférieurs aux seuils de notification de			60 - 80

Cela signifie que l'identité ou le pourcentage de composition d'un produit chimique particulier n'a pas été divulgué à titre de secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche. Consulter un médecin si l'irritation apparaît ou persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Consulter un médecin si l'irritation apparaît ou persiste.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, contacter un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés :	Grave irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.
Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial	Apporter des mesures générales de soutien et traiter selon les symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical a pris connaissance des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela provoquera la propagation de l'incendie.
Dangers spécifiques posés par le produit chimique	Contenu sous pression. Le contenant sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou aux flammes.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment un vêtement ignifugé, un casque à masque facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans des espaces confinés, un appareil respiratoire autonome.
Équipements et instructions de lutte contre le feu	Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Les contenants doivent être refroidis à l'eau pour éviter la création de pression de vapeur. En cas d'incendie important dans la zone de cargaison, utiliser une lance sur affût télécommandée ou une lance monitor, dans la mesure du possible. Si c'est impossible, se retirer et laisser l'incendie s'éteindre de lui-même.
Méthodes particulières	Utiliser des procédures standards de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers liés à d'autres produits impliqués. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Garder le personnel non requis éloigné. Tenir le personnel à l'écart et en amont de la fuite ou du déversement. Tenir à l'écart des zones basses. Porter de l'équipement et une tenue de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé sans vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'entrer. Les autorités locales doivent être averties si des déversements importants ne peuvent pas être récupérés. Pour une protection personnelle, voir la section 8 de la FS.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Consulter les fiches signalétiques ou les instructions d'utilisations jointes. Éliminer toute source d'inflammation (interdiction de fumer, aucun flamboiement, étincelle ou flamme à proximité immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, pétrole, etc.) éloignées du produit déversé. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre dans un endroit sûr et ouvert si la fuite ne peut pas être colmatée. Couvrir d'une bâche plastique pour empêcher la propagation. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans des contenants. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Précautions pour l'environnement	Déversements peu importants : Essuyer avec des matières absorbantes (par ex., tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FS.
	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de supervision ou de direction approprié de tous les rejets dans l'environnement. Colmater la fuite ou le déversement, si c'est possible de le faire en toute sécurité. Éviter les rejets dans les canalisations, les cours d'eau ou sur le sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas vaporiser en direction d'une flamme nue ou d'un produit incandescent. Ne pas fumer pendant son utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit totalement sèche. Ne pas découper, souder, percer, broyer ou exposer les contenant à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Tout matériel utilisé lors de la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser les contenants vides. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Aérosol Niveau 1.

Contenant sous pression. Protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F). Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler, entreposer à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Ce produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'inflammation. La réfrigération est recommandée. Entreposer à l'écart de produits incompatibles (voir la section 10 de la FS).

8. Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

US. Tableau Z-1 de l'OSHA des États-Unis relatif aux limites des contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	PEL	6 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	PEL	3 ppm 1 800 mg/m3 1 000 ppm

Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH des États-Unis

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1 000 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	6 ppm
	TWA	3 ppm

NIOSH des États-Unis : Guide de poche sur les dangers chimiques

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1 900 mg/m3 800 ppm
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	STEL	15 mg/m3
	TWA	6 ppm 8 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	3 ppm 1 800 mg/m3 1 000 ppm

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique stipulée pour les composants.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) Les débits de renouvellement d'air doivent être mis en adéquation aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de sécurité, la ventilation localisée, ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux de poussières sous les limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux de poussières à un niveau acceptable. Fournir une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes de protection).

Protection des mains

Porter des gants résistant aux produits chimiques appropriés.

Protection de la peau

Autre

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, le cas échéant.

Mesures générales à propos de l'hygiène

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours appliquer les bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique	Liquide.
Forme	Aérosol.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	10,3 estimé par le fournisseur
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle	347,9 °F (175,5 °C) estimé
Point éclair	72,0 °C (156,0 °F) Propulseur estimé
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité – inférieure (%)	1,9 % estimé
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	9,5 % estimé
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol-eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité relative	0,85 estimé

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions d'utilisation, d'entreposage et de transport normales.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point éclair. Contact avec des produits incompatibles.
Produits incompatibles	Oxydants puissants.
Produit(s) de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Ne devrait pas poser un risque d'ingestion.
Inhalation	Aucun effet nocif dû à une inhalation n'est à prévoir.
Contact avec la peau	Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages au foie et aux reins. Ces effets n'ont pas été observés chez les humains.
Contact avec les yeux	Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Grave irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des rougeurs, des gonflements et une vision floue.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats de l'essai
DÉGRAISSANT WORK X DE 450 G (Mélange CAS)		
Aigu		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9 338,9629 mg/kg, 24 heures estimé 72,3529 ml/kg, 24 heures estimé
	Rat	2823,5293 mg/kg estimé
<i>Inhalation</i>		
CL100	Cha	600 % estimé
t		
CL50	Souris	8 246,667 mg/l, 120 minutes estimé 346,6667 %, 120 minutes estimé 106,6667 mm/l, 2 heures estimé
	Rat	86 820 ppm, 4 heures estimé 4 386,6665 mg/l, 4 heures estimé 48,9314 mg/l, 4 heures estimé 38,2353 mg/l, 6 heures estimé
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	20 031,5273 mg/kg estimé 4 783,5293 ml/kg estimé

Composants	Espèces	Résultats de l'essai
Butane (CAS 106-97-8)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Souris	1 237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
	Rat	1 355 mg/l
Distillats légers (pétrole) hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aigu		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2 000 mg/kg > 2 000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 7,5 mg/l, 6 heures > 4,6 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 5 000 mg/kg
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
Aigu		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	2 504 mg/kg, 24 heures 2,46 - 2,83 ml/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1,3 mg/l, 6 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	1 089 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats de l'essai
		1,07 ml/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aigu Inhalation		
CL50	Souris	1 237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
	Rat	1 355 mg/l
		658 mg/l/4 h

* Les estimations pour les produits peuvent être basées sur les données non présentées de composants supplémentaires.

Corrosion ou irritation de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésion/irritation des yeux grave	Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	
Sensibilisation des voies respiratoires	Non disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation de la peau.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants présents dans une quantité supérieure à 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, la NTP ou l'OSHA.
Monographies de CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
d-Limonène (CAS 5989-27-5)	3 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour les humains.
OSHA Substances spécifiquement réglementées (29 CFR 1910.1001-1050)	
	Non listé.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne devrait pas produire d'effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour un organe cible - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour un organe cible - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Non disponible.
Effets chroniques	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
	Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages au foie et aux reins. Ces effets n'ont pas été observés chez les humains.

12. Renseignements écologiques

Ecotoxicité Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Produit	Espèces	Résultats de l'essai
DÉGRAISSANT WORK X DE 450 G (Mélange CAS)		
Aquatique		
Algue	CI50	Algue 441,1765 mg/L, 72 heures estimé
Crustacé	CE50	Daphnie 31,7647 ppm, 48 heures estimé
Poisson	CL50	Poisson 25,0588 mg/l, 96 heures estimé
Composants	Espèces	Résultats de l'essai
Distillats légers (pétrole) hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite Donaldson (Oncorhynchus mykiss) 2,9 mg/l, 96 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
Aquatique		
Crustacé	CE50	Cladocère (Daphnia pulex) 69,6 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Méné à grosse tête (Pimephales promelas) 0,619 - 0,796 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats de l'essai
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)			
Aquatique			
Algue	CI50	Algue	15 mg/L, 72 heures estimé
Crustacé	CE50	Daphnie	65 mg/L, 48 heures estimé
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel, truite Donaldson (Oncorhynchus mykiss)	114 - 196 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produits peuvent être basées sur les données non présentées de composants supplémentaires.

Persistence et dégradabilité Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol-eau (Log K_{ow})

Butane	2,89
d-Limonène	4,232
Monoéthanolamine	-1,31
Propane	2,36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Aucun autre effet nocif pour l'environnement (par ex., destruction de la couche d'ozone, potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est à prévoir à partir de ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination Recueillir et recycler ou éliminer dans des contenants scellés dans des installations d'élimination des déchets agréées. Contenu sous pression. Ne pas perforez, incinérer ou écraser. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts ou les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le contenant utilisé. Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

Réglementation locale relative à l'élimination Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Le code de déchets doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et la société d'élimination de déchets.

Déchets provenant des résidus ou des produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Les contenants vides ou les chemises peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés d'une manière sûre (voir : instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés dans un site de traitement des déchets agréé. Étant donné que les contenants vidés peuvent toujours contenir des résidus de produit, suivre les étiquettes de mise en garde même après que les contenants ont été vidés. Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations sur le transport

DOT UN1950
Numéro ONU Aérosols, inflammable, (chacun ayant une capacité inférieure à 1 L)

Désignation officielle de transport de l'ONU Classe(s) de danger pour le transport 2,1
-
Classe Danger subsidiaire 2,1
sans objet.
Étiquette(s)

Groupe d'emballage

Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur Lire les consignes de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

Dispositions particulières N82
Exceptions liées à l'emballage 306
Emballage Aucun
non en vrac Aucun
Emballage en vrac

Ce produit répond aux exigences prévues dans la section 173.306 comme une quantité limitée et peut être envoyé en quantité limitée. Jusqu'au 31-12-2020, le marquage « Consumer Commodity - ORM-D » peut toujours être utilisé au lieu du nouveau marquage en forme de losange de quantité limitée pour les emballages de « UN 1950, Aérosols ». Les quantités limitées exigent le marquage en forme de losange de quantité limitée sur les caisses en carton après le 31-12-2020 et peuvent être utilisées maintenant en lieu et place du marquage « Consumer Commodity - ORM-D » et tous deux peuvent être apposés simultanément.

IATA

Numéro ONU UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU Classe(s) de danger pour le transport Aérosols, inflammable
2,1
Classe -
Danger subsidiaire

Étiquette(s)	2,1
Groupe d'emballage	Sans objet. Oui 10L
Dangers pour l'environnement Code GMU	
Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Lire les consignes de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.
Autres informations	
Avion de passager et de cargaison	Autorisé.
Avion de cargaison uniquement	Autorisé.
Exceptions liées à l'emballage	QTÉ LTÉE
IMDG	
Numéro ONU	UN1950 AÉROSOLS
Désignation officielle de transport de l'ONU Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2,1
Danger subsidiaire	-
Étiquette(s)	2,1
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	Oui
SME	F-D, S-U
Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur	Lire les consignes de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.
Exceptions liées à l'emballage	QTÉ LTÉE
Transport en vrac conformément à Annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC	Sans objet.
DOT	



IATA; IMDG



Polluant marin



15. Informations sur les dispositions réglementaires

Réglementation fédérale des États-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses, 29 CFR 1910.1200.
Tous les composants figurent dans l'inventaire de la TSCA de l'EPA américaine.

TESCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D)

Non réglementé.

CERCLA Liste des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Non listé.

SARA 304 Notification de rejet d'urgence

Non réglementé.

OSHA Substances spécifiquement réglementées (29 CFR 1910.1001-1050)

Non listé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui Danger retardé - Non Danger d'incendie - Oui Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	---

SARA 302 Substance très dangereuse

Non listé.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Clean Air Act (CAA - loi sur la pollution atmosphérique) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA - loi sur la pollution atmosphérique) Section 112(r) Prévention de rejet accidentel (40 CFR 68.130)

Butane (CAS 106-97-8)

Propane (CAS 74-98-6)

Safe Drinking Water Act (loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

Réglementations étatiques des États-Unis

US. Massachusetts RTK (droit de savoir) - Liste des substances

Butane (CAS 106-97-8)

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)

Propane (CAS 74-98-6)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act (Loi sur le droit de savoir du public et des travailleurs du New Jersey)

Butane (CAS 106-97-8)

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)

Propane (CAS 74-98-6)

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law (Loi sur le droit de savoir du public et des travailleurs de Pennsylvanie)

Butane (CAS 106-97-8)

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)

Propane (CAS 74-98-6)

US. Rhode Island RTK (Droit de savoir)

Butane (CAS 106-97-8)

Propane (CAS 74-98-6)

US. California Proposition 65

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques) de 1986 (Proposition 65) :
Ce produit n'est pas connu pour contenir des produits chimiques listés actuellement comme étant cancérigènes ou des agents toxiques affectant la reproduction.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Dans l'inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Dans l'inventaire (oui/non)*
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire de la Loi relative au contrôle des substances toxiques (TSCA - Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

La réponse « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas listés ou sont exemptés de figurer dans l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou de dernière révision

Date de publication	16-10-2014
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	KGSP ne peut pas anticiper toutes les conditions d'utilisation de ces informations et de son produit ou des produits d'autres fabricants en combinaison avec son produit. Il incombe à l'utilisateur de garantir des conditions sûres de manipulation, d'entreposage et d'élimination du produit, et d'assumer la responsabilité en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais provoqué par une mauvaise utilisation. Les informations présentes dans la fiche ont été rédigées sur la base de nos meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.